



## Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/CONF.164/16/Corr.1  
17 novembre 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES STOCKS DE  
POISSONS DONT LES DEPLACEMENTS S'EFFECTUENT  
TANT A L'INTERIEUR QU'AU-DELA DE ZONES  
ECONOMIQUES EXCLUSIVES (STOCKS CHEVAUCHANTS)  
ET LES STOCKS DE POISSONS GRANDS MIGRATEURS  
Deuxième session  
New York, 12-30 juillet 1993

RAPPORT DE LA DEUXIEME SESSION DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES  
SUR LES STOCKS DE POISSONS DONT LES DEPLACEMENTS S'EFFECTUENT TANT  
A L'INTERIEUR QU'AU-DELA DE ZONES ECONOMIQUES EXCLUSIVES (STOCKS  
CHEVAUCHANTS) ET LES STOCKS DE POISSONS GRANDS MIGRATEURS

Etabli par le Secrétariat

Rectificatif

Page 4, paragraphe 15

Substituer au texte actuel :

15. A la 11e séance, le 14 juillet, des déclarations ont été faites par les représentants de la Trinité-et-Tobago, au nom des 12 Etats membres de la Communauté des Caraïbes qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies, de l'Indonésie, des Philippines, de l'Equateur, de l'Inde, du Costa Rica, de la Lettonie, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de Cuba et de Kiribati. L'observateur du Four Directions Council a fait une déclaration. Le Directeur général adjoint de la FAO a aussi fait une déclaration.

-----